

REGLEMENT DU CONCOURS « Sur le chemin de l'école »

Art. 1 – Organisation

La société Aliseo, dont le siège est située à Le clos des Mugets 25A, bd. Merle 13012 Marseille et enregistrée au registre du commerce sous le numéro de SIRET 48465382900016, organise du 02/06/2014 au 06/06/2014 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Sur le chemin de l'école ».

Art. 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure sous la tutelle d'un parent, résidant en France métropolitaine. Une seule participation par personne physique.

Art. 3 – Diffusion du jeu

Ce jeu est annoncé :

- le site www.tanns.fr
- la page fan <http://www.facebook.com/tanns.fr>

Art. 4 – Modalités de participation

Le jeu se présente sous forme d'un tirage au sort sur une application Facebook, accessible sur la page fan Tanns' sur Facebook, via l'onglet « Sur le chemin de l'école ». Pour participer au tirage au sort, il suffit de :

- cliquer sur l'icône « j'aime » de la page Facebook Tann's
- Saisir ses coordonnées dans le formulaire d'inscription
- Répondre correctement à la question posée

Art. 5 – Dates du concours

- Date de début du concours : lundi 02 juin 2014
- Date de fin de concours : vendredi 06 juin 2014 à 23h59
- Date du tirage au sort : mardi 10 juin 2014
- Date de l'annonce du nom des gagnants : mercredi 11 juin 2014

Art. 6 – Détermination du gagnant

Les Gagnants seront déterminés par un tirage au sort.

Art. 7 – Dotation

7.1 – Valeur commerciale de la dotation: le lot est offert par la société Full Frame et constitue en ce sens une « dotation ». Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

7.2 – Modalités de récupération et d'utilisation tel que le prévoit l'article 8, le Gagnant devra se mettre en relation directe avec le Professionnel concerné par la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 7.1.

- Dotation d'1 DVD « Sur le chemin de l'école » (valeur de 9,90€)

Art. 8 – Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique. Les Gagnants seront avertis par mail le lendemain du tirage au sort.

Si les informations communiquées par le Participant sont incomplètes, frauduleuses et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

La notification personnalisée d'attribution de la dotation au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait lui seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'il aura indiqué, dont une copie du message sur la boîte email du Professionnel concerné.

Art. 9 – Remboursement des frais

Les connexions Internet (hors connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) seront remboursées sur simple demande envoyée à l'adresse du jeu « Jeu concours 1 an de 2emes paires » Infostrates, 149-151 rue sainte, 13007 MARSEILLE, avant le 30/06/2014, sur une base forfaitaire de 0,21€ correspondant à 5min de communication téléphonique (joindre impérativement un RIB ou un RIP). Les frais d'affranchissement pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif

lent en vigueur (moins de 20g) sur simple demande écrite à l'adresse du jeu : « Sur le chemin de l'école » Infostrates, 149-151 rue sainte, 13007 MARSEILLE.

Art. 10 – Dépôt légal

Le présent règlement est déposé auprès de Maître Bernard, Huissier de Justice à Marseille, résidant 4 place Félix Baret – BP 12 – 13251 Marseille cedex 20 et consultable uniquement avant le 06/06/2014.

Art. 11 – Données Nominatives

Dans le cadre du présent concours, l'organisateur demande des renseignements personnels aux Participants. Les données collectées seront conservées et utilisées afin de déterminer les gagnants du jeu concours. D'autre part, ces données pourront être utilisées à des fins promotionnelles et communiquées aux partenaires du jeu.